



ARRETE DE POLICE

OBJET : Circulation et stationnement rues de l'Ile et de l'Ecluse à Anhee.
Réfection des voiries – prolongation durée trx

Le Collège Communal,

- Attendu que dans le cadre du projet PIC 2019-2021, la société dénommée S.A. A. ROISEUX va procéder à la réfection des voiries dénommées rue de l'Ecluse et rue de l'Ile (tronçon reliant à la rue de l'Ecluse) ;
- Attendu que la bonne réalisation de ces travaux nécessite l'occupation totale de ces voiries ;
- Attendu qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, §2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: Du 19 février 2022 au 29 avril 2022, la rue de l'Ecluse ainsi que la fin du tronçon de la rue de l'Ile seront fermés à la circulation des véhicules et ce, afin de permettre le bon déroulement du chantier en toute sécurité. En cas d'urgence, les services de secours devront tenir compte de cette impossibilité d'accéder au bout de l'impasse. La circulation piétonne restera quant à elle toujours possible. Le stationnement des véhicules sera également interdit, et ce, sur toute la longueur du chantier concerné par ces travaux.

Art.2°: Ces mesures seront réglementées par le placement d'une signalisation adaptée aux travaux à réaliser.

Responsable du chantier et de la signalisation : S.A. A. ROISEUX 0494/530.189.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à Dinant, à Monsieur le Juge de Police à DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, à la S.A. A. ROISEUX.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



Anhee, le 18/01/2022.

Le Bourgmestre,

Luc Piette.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 19/01/2022.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.